

LUNDI 3 FEVRIER 2020

## **Budget participatif : 700 idées déposées par les Deux-Sévriens**

Du 7 octobre 2019 au 31 janvier 2020, les Deux-Sévriens ont déposé 700 idées de projet (30 % par voie postale) dans le cadre du Budget participatif engagé le 30 septembre dernier par le Département des Deux-Sèvres. Une satisfaction pour la Majorité départementale bâtitrice de ce dialogue avec ses administrés. " L'ampleur de cette participation témoigne de l'intérêt des Deux-Sévriens à participer à la vie locale, notamment des particuliers qui ont majoritairement pris la parole lors de cette exercice démocratique. Les projets déposés s'accordent quant à eux sur des objectifs communs qui sont l'amélioration du quotidien de chacun et le vivre-ensemble. En répondant à des besoins très locaux, ils viennent compléter les grands investissements structurants menés par le Département ", souligne Gilbert Favreau, président du Conseil départemental des Deux-Sèvres.

Parmi les thèmes plébiscités par ordre décroissant : les déplacements, la qualité de vie, l'environnement, les projets en lien avec la jeunesse, l'attractivité, l'autonomie, l'accès aux services publics et l'agriculture.

### **Top 5 des projets**

- > projets relatifs à des pistes cyclables ou aménagements pour les vélos.
- > projets de city stade, skate park ou aires de jeux.
- > projets concernant des équipements de sport, culturels ou associatifs.
- > projets " circuits courts " tels que des fermes, potagers ou vergers partagés, des lieux de restauration.
- > projets d'équipements liés à des solutions de covoiturage : aires, abris, véhicules partagés.

### **Du 3 février au 31 mars 2020**

Jusqu'au 31 mars 2020, les services du Département et chaque déposant travailleront ensemble pour affiner le projet avant la phase de vote. Cette concertation permettra d'établir la liste des projets éligibles et donc soumis au vote des Deux-Sévriens âgés de plus de 11 ans du 3 avril au 20 mai 2020. Ceux non éligibles car hors budget (supérieur à 100 000 euros) ou concernant des dépenses de fonctionnement et non d'investissement seront intégrés à un recueil consultable par tous.

## **Environ 5 % de l'investissement annuel**

Depuis son installation en 2015, la Majorité départementale a fait le choix de maintenir un haut niveau d'investissement. Une enveloppe de 45 millions d'euros est dédiée chaque année à l'amélioration du quotidien des Deux-Sévriens. Entretien des routes, modernisation des collèges, aménagement du territoire, déploiement du Très Haut Débit... A côté de ces arbitrages en faveur du bien-être des citoyens, la collectivité confie, via ce budget participatif, les cordons d'une bourse de 2 millions d'euros aux habitants soit environ 5 % de l'investissement annuel. Une manière pour les citoyens et les associations de peser sur l'orientation des finances locales et de participer à la décision publique au-delà des isolements.

*Site : [www.budgetparticipatif79.fr](http://www.budgetparticipatif79.fr)*

## CONTACT PRESSE

**Delphine PERONNET**

Direction du Cabinet et de la Communication

Tél : 05 49 06 63 48 / Port : 06 63 21 57 51



[www.deux-sevres.fr](http://www.deux-sevres.fr)